Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 022-212202758-20260909-DELIB64_090926-DE

COMMUNE de SAINT-BARNABE
7, rue du Centre-22600 SAINT-BARNABE
Tél. : 02.96.26.74.66
mairie@saint-barnabe.bzh

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 9 septembre à 19 Heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé à la Salle de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Georges LE FRANC (MAIRE).

Date de convocation : 3 septembre 2026

Présents : M. LE FRANC Georges, Mme PHILIPPE Fanny, M. JOUAN Michel, Mme LE GALLO Véronique, M. HAMON Daniel, Mme Marie-Paule BUZULIER, M.DONNIO Patrick, M. BRIAND Samuel, Mme MILBEO Lyne, Mme BLANCHARD Christelle, M. HILLION Jean-Yves, Mme THIERRY Astrid, M. LEPAGE Vincent

Absents :
M. Alain LE FORESTIER donnant pouvoir à Mme Marie Paule BUZULIER
Mme Charlène RIBEIRO donnant pouvoir à M. Michel JOUAN

Ouverture de la séance à 19 heures 40

Secrétaire de séance : Mme Christelle BLANCHARD

DELIBERATION 2026-064

REHABILITATION DU HALL MAIRIE-BIBLIOTHEQUE : CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE

Monsieur Le Maire explique à l'assemblée que l'opération consiste en la reconstruction du hall d'accueil entre la Mairie et la Bibliothèque de SAINT-BARNABÉ, en lieu et place de la verrière aujourd'hui très inconfortable en période hivernale et estivale (surchauffe) . L'opération se développera entre 30 à 40 m². Le projet devra répondre à l'ensemble des normes actuelles (d'accessibilité, de thermique, d'acoustique...).
Une attention particulière sera portée au volet énergétique de cette opération avec la mise en œuvre éventuelle de panneaux photovoltaïques en toiture. L'enveloppe financière allouée aux travaux par le Maître d'Ouvrage est de 160 000,00 € HT pour la reconstruction du hall et le remplacement des Menuiseries Extérieures de la Mairie. Trois architectes ont été sollicités. Les offres ont été analysées par l'ADAC.
Lors de sa séance du 08/09/26, la commission a retenu l'offre du Cabinet BOULET suite au classement suivant .

CRITÈRES de NOTATION :
■60 % valeur technique / 40 % montant des honoraires

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 022-212202758-20260909-DELIB64_090926-DE

F2/ Valeur prix: rappel

1	BOULET Architectes SAINT JACQUES DE LA LANDES _35	22 000,00 €HT	10,00	4,00
2	Atelier S PONTIVY _56	25 640,00 €HT	8,58	3,43
3	STUMM Architectures SAINT BRANDAN _22	24 640,00 €HT	8,93	3,57

F3/ Classement suite à la commission du 08/09/26

Le classement est le suivant :

		Valeur Prix Sur 4	Valeur Technique Sur 6	Total Sur 10	Classement
1°	BOULET Architectes	4,00	5,58	9,58	1
2°	Atelier S	3,43	5,04	8,47	3
3°	STUMM Architectures	3,57	5,58	9,15	2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de retenir l'offre du Cabinet BOULET Architectes en qualité de Maître d'œuvre, pour un montant de 22 000 € HT ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier ;
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

La Secrétaire de séance,
Mme Christelle BLANCHARD

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Georges LE FRANC

MAIRIE DE ST-BARNABE
22600